

PRÉFET DU NORD

Le Directeur de cabinet

Lille, le 24 juillet 2017

Madame, Monsieur,

La Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale a décidé d'ouvrir une nouvelle session de labellisation « Centenaire ». L'année 2018 marquera la fin du cycle commémoratif initié en 2014.

Je vous invite donc à diffuser cet appel à projet à vos partenaires, aux associations et organismes de votre commune susceptibles d'être intéressés par l'obtention du label. Le cas échéant, je vous sais gré de les inciter à déposer leur candidature dans les plus brefs délais.

Le dossier type de demande de labellisation est téléchargeable sur le site de la mission du Centenaire : <http://centenaire.org/fr/la-mission/le-label-centenaire>.

Afin d'être examiné par le comité départemental du centenaire, le dossier de demande de labellisation devra être retourné complet obligatoirement pour **le 29 septembre 2017 au plus tard** :

- **par courrier en trois exemplaires complets et signés** à l'adresse suivante :

*Préfecture du Nord – Cabinet - 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 -59039 LILLE CEDEX,
à l'attention de M. le chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel*

- **ainsi qu'en version numérique à l'adresse suivante :**

pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr.

Tout dossier parvenu passé ce délai de rigueur ou incomplet ne pourra être soumis à l'examen du comité départemental.

La Mission du Centenaire communiquera la décision définitive relative à l'octroi du label courant décembre.

Dans la continuité de cette phase de labellisation, tout porteur de projet qui aurait obtenu le label a ensuite la possibilité de solliciter une aide financière de la Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale. Cette session de financement interviendra courant décembre 2017.

Compte tenu des délais restreints entre ces deux sessions, je vous invite doré et déjà à prendre connaissance du dossier de demande de subvention disponible depuis le site internet de l'Etat dans le Nord, www.nord.gouv.fr, dans la rubrique « **Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale** ».

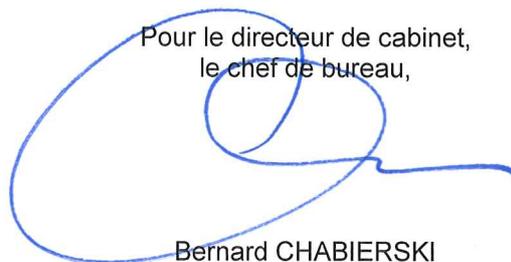
(chemin d'accès : Politiques publiques > Citoyenneté, libertés publiques et égalité hommes-femmes > Commémoration du Centenaire de la Première Guerre mondiale) .

.../...

Le dossier de demande de subvention devra être retourné complet obligatoirement pour **le 15 décembre 2017 au plus tard** selon les mêmes modalités que celles précisées ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur de cabinet,
le chef de bureau,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal stroke.

Bernard CHABIERSKI

Centenaire de la Première Guerre Mondiale

8ème session de financement – décembre 2017

Demande de financement pour les porteurs de projets labellisés ayant des actions qui seront mises en œuvre courant 2018 :

Le dossier de demande de subvention est composé :

- Pour les associations : du formulaire CERFA n°12156*03 « dossier de demande de subvention »
- Pour les autres structures : du « dossier de demande de subvention pour les porteurs de projet non associatifs » établi par la mission du Centenaire.
- Un RIB

La Mission du Centenaire n'interviendra dans le financement des projets qu'en cofinancement. Elle ne pourra donc être le seul financeur d'une opération labellisée.

A ce titre, vous joindrez au dossier **un budget précis** de l'opération labellisée ainsi que **toute pièce de nature à prouver l'engagement financier des autres co-financeurs**.

Le taux maximum de financement apporté par la mission sera de 40% du budget total de l'opération.

Dossiers à retourner pour le : **15 décembre 2017 au plus tard**

Dossier à envoyer obligatoirement :

- **en version papier : trois** exemplaires **signés** à l'adresse suivante :

*Préfecture du Nord – Cabinet - 12 rue Jean Sans Peur – CS 20003 - 59039 LILLE CEDEX,
à l'attention de M. le chef du bureau des visites officielles, du protocole et de l'événementiel*

- **ainsi qu'en version numérique** à l'adresse suivante :

pref-mission-centenaire1418@nord.pref.gouv.fr

Tout dossier parvenu passé ce délai de rigueur ou incomplet ne pourra être soumis à l'examen du comité départemental.